

Conseil communal séance n° 2022/04 du 26 avril 2022

Présences	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Georges Beck, échevins, Myriam Feyder, Carole Goerens, Anne Huberty, Marie-Lyne Keller, Claude Lamberty, Robert Leven, Henri Pleimling, Roland Tex, Jean Theis, Guy Wester, conseillers
Absences	Romain Juncker, échevin Rita Velazquez, conseiller

Séance publique :

Point 1 : Contournement d'Alzingen - avis

Le conseil communal se prononce majoritairement pour la variante nord-ouest du contournement, Madame Myriam Feyder s'étant abstenue.

Le texte intégral de l'avis peut être consulté sur le site internet : www.hesperange.lu

Point 2 : Propriétés immobilières – approbation d'actes

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'acquisition par la commune de Hesperange des parcelles adjudgées à la commune de Hesperange et faisant l'objet du procès-verbal de l'adjudication immobilière du 31 mars 2022, numéro 256/2022, dressé par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich et inscrites au cadastre comme suit :

Section	Numéro cadastral	Lieu-dit	Contenance
B d'Itzig	2077/4876	« Kallert »	13 a 30 ca
B d'Itzig	2079	« Kallert »	14 a 40 ca
B d'Itzig	2080/2717	« Kallert »	26 a 50 ca

pour le prix principal de 59 000,00 €.

Point 3 : Règlement de circulation – modifications à durée déterminée

Le conseil communal décide de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
04.04.2022	2022/12a2	Hesperange, rue du Stade 2000
04.04.2022	2022/12a3	Howald, rue Ferdinand Kuhn
04.04.2022	2022/12a9	Howald, rue des Scillas – rue du 9 Mai 1944
11.04.2022	2022/13a2	Howald, diverses rues
11.04.2022	2022/13a3	Howald, rue Peternelchen / rue des Bruyères
11.04.2022	2022/13a4	Fentange, rue de Bettembourg
11.04.2022	2022/13a6	Hesperange, route de Thionville
11.04.2022	2022/13a11	Itzig, rue de Hesperange
11.04.2022	2022/13a12	Alzingen, rue de Hesperange / allée de la Jeunesse Sacrifiée

Point 4 : Approbation de subventions extraordinaires

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver une subvention extraordinaire de 5 000,00 € à allouer à l'association « Club Luxembourg-Doyen (SI) » en guise de support du projet : Concert de bienfaisance pour les personnes impactées par la guerre en Ukraine.

Point 5 : Questions émanant des conseillers

Néant.

Point 6 : Divers : affaires courantes et communications

Néant.